



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 45980

Texte de la question

M. Philippe Duron appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des demandeurs d'asile et les conditions d'accueil. La procédure d'examen des demandes par l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides, jumelée à des conditions d'hébergement dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile, rend la vie de ces personnes, souvent fragilisées par le départ de leur pays, particulièrement pénible. L'exemple du Calvados est à cet égard éloquent. Le centre d'accueil des demandeurs d'asile de Caen est saturé, au point que les foyers d'accueil locaux prennent le relais, offrant des solutions temporaires d'accueil. Il appelle son éclairage sur cette situation et sollicite de sa part un examen des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Duron](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45980

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2812